

Séance du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : Mme BACOT Danielle, M. VALORGE René, Mme PLAINARD Jocelyne, M. BALTHAZARD David, Mme DECHAVANNE Céline, Mme DUCROT Alexandra, Mme DANJOUX Laëtitia, M. PLASSARD Stéphane, M. BERAUD Cédric, M. DUBUIS Jérôme, Mme DUPERRON Elodie, M. PARIS Emeric

Absents excusés : M. DELBOR Julien, M. BERTHET Aurélien

Secrétaire de séance : M. PLASSARD Stéphane

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. CONCESSION D'AMENAGEMENT FRICHE DU CENTRE BOURG – NOVIM

Mme Charlotte BOUVIER, responsable opérationnelle de la société NOVIM, présente au conseil municipal la société ainsi que le cadre de la concession d'aménagement, en rappelant les termes du traité de concession et l'historique de sa signature. Il précise le rôle de NOVIM au sein de l'opération et rappelle les prestataires associés, notamment l'Atelier Montrottier.

Il présente le projet d'aménagement retenu, composé de 6 lots, en détaillant le rapport paysager (hauteurs des constructions, cabane de jardin, accès à la voirie et aux cheminements piétons) ainsi que l'articulation entre l'espace habitat et l'espace communal. Le projet sera réalisé en deux phases : la première consacrée à la partie Nord (partie Loire Habitat), la seconde à la partie Sud (maisons individuelles). Le calendrier prévisionnel est présenté, un dépôt de permis d'aménager étant attendu très prochainement.

Mme Charlotte BOUVIER présente enfin le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2025, qui retrace notamment l'avenant n°1 au traité de concession, la finalisation de l'acquisition du foncier auprès d'EPORA, la désignation de la maîtrise d'œuvre ainsi que la concertation menée avec les riverains. Le bilan financier de l'exercice fait apparaître des dépenses de 52 258,14 € HT et une trésorerie de 403 903,10 € au 31 décembre 2025. Ce compte rendu n'appelant pas de décision particulière, le conseil municipal, à l'unanimité, en prend acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie du 07/11/2025, anticipant au 31 mars 2031 le versement de l'avance de 500 000 € initialement prévue en 2032 (échancier ainsi porté à 350 000 € en 2026, 500 000 € en 2029 et 500 000 € en 2031, soit un total de 1 350 000 €), ainsi que l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement, régularisant le montant de l'apport en nature de la Collectivité à la suite d'une erreur constatée sur le montant des terrains acquis auprès d'EPORA. La participation de la Collectivité est ainsi fixée à 1 460 000 € en numéraire (dont 800 000 € au titre du rachat de travaux sur ouvrages publics et 660 000 € au titre de la participation au déficit de l'opération) et à 1 220 060 € en nature (dont 134 550 € de biens de la Commune et 1 085 510 € de biens acquis auprès d'EPORA), et autorise M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent.

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2026

M. le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget communal 2026, portant sur des ajustements de la section d'investissement. Elle prévoit notamment le reversement à la Communauté de communes Charlieu-Belmont de la somme de 156 460,49 € au titre du FCTVA afférent aux dépenses d'investissement du budget annexe assainissement, clôturé au 31 décembre 2025, ainsi que divers mouvements de crédits, pour un montant total de 141 530,56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal 2026.

III. CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – ANNEE 2026

M. le Maire présente au conseil municipal le contrat d'association avec l'OGEC portant sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Jean-Baptiste au titre de l'année 2026. Il rappelle que le forfait fournitures scolaires par élève a été revalorisé de 45 € à 48 € par délibération du 27 mai 2026, ce nouveau forfait s'appliquant en déduction dans le calcul de la participation. Sur la base des effectifs communiqués au 1er janvier 2026 (1 élève de maternelle et 4 élèves d'élémentaire domiciliés dans la commune), le montant de la participation de fonctionnement due à l'OGEC pour l'année 2026 s'élève à 3 105,63 €. Un premier versement de 3 120,63 € ayant été effectué sur la base de l'ancien forfait, l'écart de 15,00 € devra être régularisé lors du prochain mandatement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le mode de calcul de la participation, dit que le montant dû au titre de l'année 2026 s'élève à 3 105,63 € et autorise M. le Maire à procéder aux ajustements de crédits nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

IV. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DES DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat des eaux*

Mme Céline DECHAVANNE rend compte de l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (SIEVS), tenue le 4 juin 2026 à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Consécutive au renouvellement du mandat, cette assemblée a procédé à l'installation du nouveau comité syndical ainsi qu'à l'élection du bureau : Mme Isabelle LAGOUTTE a été réélue Présidente, M. Roland BASSEUIL élu 1er Vice-Président et Mme Céline DECHAVANNE élue 2ème Vice-Présidente, le nombre de vice-présidents étant ramené de trois à deux. Les délégués du syndicat au SYDRO 71 ont également été désignés et les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents fixées. Une présentation du syndicat a par ailleurs rappelé son périmètre (23 communes, environ 6 690 abonnés et 13 000 habitants) et son mode de gestion en délégation de service public confiée à Véolia.

➤ *Fleurissement*

Mme Céline DECHAVANNE fait le point sur la visite conseil réalisée dans le cadre du dossier fleurissement de la commune, en présence de Mme Laetitia MICHEL, chargée de mission Ingénierie et Animation Territoriales au Département de la Loire, accompagnée des prestataires de la FREDON AURA, représentée par M. Florian LUCAS, ainsi que de l'architecte-conseil, M. Maxime LECLERCQ. Cette visite, dont les retours ont été très positifs, a permis de saluer la bonne adaptabilité des essences installées aux conditions climatiques ainsi que leur résistance au vent. Les intervenants ont encouragé la commune à poursuivre dans cette démarche, saluant le choix de privilégier des espaces dédiés aux habitants dans ses aménagements. Un rapport, comportant conseils, conclusions et préconisations architecturales, doit

prochainement être transmis. Des préconisations architecturales portent notamment sur la mise en place dans les locaux scolaires et périscolaires d'une sur-ventilation forcée, d'un système de circulation d'eau froide dans les radiateurs, la pose de toiles coco ainsi que l'installation de stores extérieurs en bois. Une nouvelle visite est prévue fin juillet.

➤ **Communication et aménagement de la cour d'école**

Mme Céline DECHAVANNE fait état d'un projet de film publicitaire, destiné aux réseaux sociaux, valorisant l'aménagement de la cour de l'école réalisé par l'entreprise CHARTIER PAYSAGE, ainsi que d'une visite portant sur le projet d'aménagement de la cour de la maison des associations, à l'occasion de laquelle plusieurs pistes ont été évoquées, telles que l'installation d'un brumisateur et le repositionnement du terrain de jeux de ballon. Une première esquisse est attendue entre mars et début septembre afin d'optimiser cet aménagement.

➤ **THD42 – Déploiement de la fibre optique**

M. Cédric BERAUD présente le déploiement du réseau THD42 et les modalités de raccordement à la fibre, ainsi que les opérations postérieures à la pose. Les référents THD42 pour la commune sont M. Cédric BERAUD et M. David BALTHAZARD. L'arrêt du réseau cuivre est fixé au 31 janvier 2029.

➤ **Illuminations de Noël**

Il est rappelé de penser à prévoir les illuminations et décorations de Noël.

➤ **Vie associative**

Mme Laëticia DANJOUX informe le conseil municipal que lors de la réunion des associations qui s'est tenue le 29 juin 2026, 14 associations ont été représentées sur la commune.

Elle évoque la Semaine bleue, avec des événements sportifs avec les anciens envisagés en lien avec d'autres associations et la MJC (pétanque, soirée jeux à mettre en place).

Un projet d'« animations village », porté en groupe de travail avec d'autres associations, est évoqué, en lien avec la fête de la musique du vendredi et un marché gourmand / brocante le samedi matin, avec animations (dont show acrobike) et repas le soir.

Mme Jocelyne PLAINARD rend compte de l'assemblée générale 2026 de l'ADMR, très appréciée. La présidente, Mme Jacqueline MERCIER, a présenté le bilan de l'association ADMR Entre Sornin et Rhodon, dont le siège est basé sur la commune : 52 096 heures d'intervention ont été recensées en 2025, soit une hausse de 1,56 %, au bénéfice de 19 communes du pays de Charlieu et des environs. La structure compte 59 salariés, représentant l'équivalent de 40 emplois à temps plein, ainsi qu'une équipe de 14 bénévoles ; un appel à bénévoles a été lancé pour continuer à soutenir cette activité.

Mme Danielle BACOT indique que des appels aux personnes fragiles ont été réalisés (2 fois en 15 jours) et dresse le constat du dispositif de transport solidaire, en appelant à la vigilance sur les sorties courses demandées par les personnes âgées de la commune les après-midis de fortes chaleurs.

➤ **Conseil d'école**

Mme DUCROT Alexandra et Mme DANJOUX Laëticia présentent un point d'information sur le conseil d'école : les effectifs prévisionnels pour la rentrée sont annoncés à 118 élèves.

Il est également fait état de l'invitation adressée par l'OGEC en vue d'une rencontre avec les élus, destinée à échanger sur la situation de l'école privée ainsi que sur les relations entre les élus et l'établissement ; les prévisions font état de deux classes pour un total de 18 élèves.

➤ **Conseil communautaire**

Mme CHEVALIER Sylvie relate les 2 principaux points abordés lors du dernier conseil communautaire du 18 juin dernier : Mme Isabelle DUGELET, Conseillère Déléguée a présenté les actions engagées dans le cadre de la compétence santé de 1^{er} recours, en particulier avec la MSP de Charlieu qui regroupe environ 80 professionnels de santé de tout le territoire engagés dans des parcours de soins, et la déclinaison des fiches actions développées dans le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Président, René VALORGE, a fait une présentation des objectifs et des actions portés dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), pour réduire les gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques en énergies fossiles et augmenter la part d'énergie produite en local. Un bilan des actions engagées depuis 6 ans sera présenté prochainement afin d'élaborer de nouveaux objectifs et plans d'actions en intégrant l'adaptation du territoire au changement climatique, en particulier sur le cycle de l'eau.

V. QUESTIONS DIVERSES

Une remise gracieuse de 100 € est accordée à Mme VERGNIAUD sur les forfaits de garderie de ses enfants, à la suite d'impayés imputables à son ex-compagnon, sur avis favorable de Mme Alexandra DUCROT, conseillère déléguée aux affaires périscolaires ; le solde restant dû, hors remise, demeure exigible.

Le Maire,
René VALORGE